



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 19 décembre 2022 à 19h00

Présidente : Mme Ermidas Fernandez
Secrétaire-suppléante : M. Adnan Askandar

Sont présents : 20 membres du Conseil général
4 membres du Conseil communal
M. Claude Rocchetti, administrateur
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : CC : M. Olaf Makaci
CG : Mme H. Houttuin, MM. J. Matthey-de-l'Endroit et A. Askandar

Public : 0

Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC=zone artisanale et commerciale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		
CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations		

La présidente ouvre la séance à 19h00 avec les salutations d'usage.

1. **Appel**

Mme P. Leutwiler : secrétaire-suppléante, procède à l'appel.

Sont présents : 19 conseillers généraux + la présidente sur 23

La majorité absolue est de : 10.

2. **Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Rappel de l'ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022
3. Rappel de l'ordre du jour
4. Nomination d'un deuxième délégué à la CEN (Communauté des Eaux Neuchâteloises)
5. Nomination d'un membre du Conseil général à la Commission Sports-Loisirs-Culture
6. Imputation et répartition de la taxe d'équipement, rapport à l'appui
7. Budget 2023
 - 7a Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui
 - 7b Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2023, rapport à l'appui
8. Lettres et pétitions
9. Motions et propositions
 - 9.1 Rapport du Conseil communal relatif aux motions en cours, à savoir :
 - a) Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen pour la préservation du bâtiment de la vieille Forge
 - b) Motion No 50 du 25 août 2021 de M. Pascal Serini relative à l'étude de faisabilité et de coûts en vue de l'extinction de l'éclairage public de 00h30 à 05h00.
10. Communications du Conseil communal
11. Interpellations et questions
12. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Nomination d'un deuxième délégué à la CEN (Communauté des Eaux Neuchâteloises)

La présidente ouvre la discussion :

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR propose M. Max Houttuin comme délégué à la CEN.

La présidente : Pas d'autre proposition, la candidature de M. Max Houttuin est acceptée par applaudissements de l'assemblée.

5. Nomination d'un membre du Conseil général à la Commission Sports/Loisirs/Culture (SLC), siège vacant

La présidente ouvre la discussion :

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR propose M. Pascal Serini, membre du conseil général, pour la Commission SLC.

La présidente : Pas d'autre proposition, la candidature de M. Pascal Serini est acceptée par applaudissements de l'assemblée.

6. Imputation et répartition de la taxe d'équipement, rapport à l'appui

La présidente ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF) : *Le rapport du Conseil communal relatif à l'imputation et la répartition de la taxe d'équipement explicite bien les nouvelles modalités retenues à fin d'harmonisation.*

La clé de répartition proposée semble être en concordance avec la réalité du terrain et n'appelle pas de commentaires.

La commission financière propose de soutenir l'arrêté qui nous est soumis.

Merci de votre attention.

Mme S. Staub (PS) : *Concernant le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'imputation et répartition de la taxe d'équipement, le groupe du parti socialiste de Cornaux ne peut que prendre note des modalités qui ont été retenues, afin d'harmoniser l'imputation et la répartition de la taxe d'équipement. Par ce fait, l'article 21.04 al. du règlement d'aménagement communal, sera abrogé. Le groupe socialiste fait confiance à notre Exécutif et accepte ce changement. Merci de votre attention.*

M. M. Houttuin (PLR) : *Le soir du 12 décembre, durant la réunion du PLR, on a parcouru ce rapport. En 2015, la loi sur les finances de l'Etat et des communes a été mise en vigueur puis en 2017 la mise en oeuvre du MCH2. La commune a reçu cette année, en août, le rapport et elle nous a informé que les pourcentages suivent le modèle standard. Suivant ces informations et vu que cela vient du canton, le PLR accepte ce rapport.*

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

7. Budget de l'exercice 2023

7a **Demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui**

La présidente ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF) : *La Commission financière valide la traditionnelle demande de crédit de CHF 50'000.00 relative à diverses études projetées en 2023.*

M. C. Baudet (PLR) : *Pour le groupe PLR, nous avons analysé cette demande de crédit d'engagement récurrente de CHF 50'000.00 et nous l'acceptons.*

M. P. Staub (PS) : *Notre groupe s'est penché sur le rapport du Conseil communal adressé au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour permettre diverses études de projets liées à notre Commune.*

Il est clair que par rapport à tous ces travaux en vue, nous n'avons pas trop le choix que d'accepter ce crédit. Ce que notre groupe confirme.

Merci de votre attention.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité**

7b Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2023, rapport à l'appui

La présidente procède à la lecture du budget :

M. J.-L. Décrevel (PLR) : page 12 – comptes de fonctionnement

- point 36360.09 – Sortie des Aînés – CHF 15'000.00
- point 36360.14 – Subvention Fête du Soleil – CHF 7'000.00

J'ai trouvé assez inopportun et particulièrement surprenant, qu'après 2 années de budget déficitaire, le Conseil communal propose d'augmenter les participations communales de façon importante, quasi 20 % pour la course des Aînés. En 2021, le montant était de CHF 9'950.00 alors qu'au budget il est de CHF 15'000.00. On peut éventuellement impliquer un certain nombre d'aînés supplémentaire, mais je trouve cela disproportionné. Je précise que je n'ai rien contre la course des Aînés puisque je vais bientôt en faire partie.

Je prends les mêmes réflexions pour ce qui est de la Fête du Soleil, augmentation de 15 %. Tout le monde doit faire des efforts et je ne crois pas que l'on prêterait la qualité des activités. Qu'avec la nouvelle organisation on vienne avec une pareille demande d'augmentation, je trouve cela inadéquat par rapport à l'ancien comité d'organisation qui a réussi à organiser cette manifestation pendant des années et ce jusqu'en 2019 avec toujours la même somme à disposition.

Je demande un amendement pour ces deux points.

M. J.-M. Cantin (CC) : Le Conseil communal entend les remarques. Cette année, il y avait env. 120 personnes qui ont participé à la sortie des Aînés.

Vous pouvez décider d'une modification du montant pour ces deux points.

Si vous demandez un amendement pour chaque point, il faut en fixer les nouveaux montants.

Mme I. Weber (CC) : La Course des Aînés et le Noël n'ont jamais eu autant de succès. Durant des années, nous avons une participation d'env. 90 personnes, actuellement ce chiffre a dépassé la centaine. Ces manifestations sont beaucoup plus courues que par le passé, ce qui implique inévitablement une augmentation des coûts. On reçoit les personnes dignement mais nous ne faisons pas de dépenses somptuaires. Ce sont des personnes qui méritent qu'on leur offre de belles journées.

M. J.-M. Cantin (CC) : Je demande à l'intervenant de fixer les montants pour les amendements.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : On fait du déficit et on augmente ces manifestations. Avant la nouvelle organisation, les personnes bénévoles ont toujours tenu leur budget et je trouve cela inopportun.

Pour les montants, je propose de garder les montants 2022, soit :

- point 36360.09 – CHF 11'000.00 (idem budget 2022)
- point 36360.14 – CHF 6'000.00 (idem budget 2022)

Mme M. Perrenoud (opinion personnelle) : Jusqu'à aujourd'hui, je n'ai pas pu participer à ces manifestations. J'ai toujours admiré que Cornaux puisse disposer de cet argent pour offrir aux Aînés ces manifestations. Vivre un joli moment, c'est indispensable.

M. Pierre Staub (PS) : Beaucoup de personnes âgées sont certainement restées dans leur appartement dû à la Covid. Ces personnes ont le droit de se rencontrer et de faire une sortie.

La Fête du Soleil, j'aimerais que l'on n'y touche pas.

La présidente : demande le vote des membres présents :

- ⇒ Point 36360.09 : **La modification du montant est refusée à la majorité (7 oui/8 non/4 abstentions).**
- ⇒ Point 36360.14 : **La modification du montant à CHF 6'000.00 au lieu de 7'000.00 est acceptée à la majorité (10 oui/8 non/1 abstention).**

La présidente : reprend la lecture du budget.

M. A. Messerli (CF) : *Le 2 novembre dernier, la commission financière s'est réunie afin d'analyser le budget 2023. Une séance planifiée le 7 novembre a permis aux membres de la CF d'échanger et de questionner les membres du CC afin de clarifier certains points. Le rapport, les tableaux, les éléments graphiques nous ont aussi permis de porter un regard éclairé sur le budget, un grand merci aux rédacteurs de ce document.*

Ce budget fait apparaître un déficit projeté de CHF 140'900.- ; cet excédent représente le 1,72% des charges communales prévues pour 2023. Les projections effectuées l'année passée nous laissaient penser que les charges continueraient de progresser plus fortement que les revenus. En réalité, ce budget nous montre que cette progression est contenue. Les charges énergétiques et les amortissements du patrimoine administratif participent en grande partie à ces charges additionnelles. Par rapport aux comptes 2021, les revenus fiscaux projetés sont heureusement stables

Toutefois cette dynamique de résultats négatifs année après année, signifie que dans tous les domaines, des efforts d'économie doivent être entrepris. Nous ne pouvons pas nous accommoder de cette situation délétère. Comme chaque année nous devons cependant relever que notre marge de manœuvre est très restreinte, ceci est principalement dû au fait que la plupart des montants sont imposés par l'Etat.

Les investissements envisagés pour 2023 présentent 4 crédits à voter : le premier de CHF 50'000.-, voté ce soir pour de futures études, le second de CHF 76'500.- en lien avec le système d'extinction de l'éclairage public, le troisième crédit couvrira les frais engagés pour le nouveau plan d'aménagement et le quatrième permettra de rénover le circuit basse tension du Bourg. Les autres investissements ont d'ores et déjà été votés durant les années passées. Le montant de l'ensemble des investissements pour 2023 s'élève à CHF 1'960'800.-.

Comme l'année passée, la CF recommande que pour les investissements futurs, une analyse minutieuse et objective devra être menée par le CC en collaboration avec les acteurs concernés afin de prioriser les projets. En fin d'année 2023, pour notre commune, les investissements s'élèvent à plus de 10 mio. Dans un futur proche, la progression du taux d'emprunt pourrait nous obliger à nous restreindre sévèrement.

La commission financière soutiendra le budget 2023 tel qu'il nous est présenté.

En cette fin d'année, la commission financière tient à remercier chaleureusement les membres du Conseil communal, l'administrateur et toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui œuvrent dans notre commune par leur engagement et les efforts fournis. Merci de votre attention.

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR s'est réuni afin de discuter du budget 2023 proposé par l'Exécutif de notre commune. Tout d'abord, nous tenons à remercier les conseillers communaux, l'administrateur communal et plus généralement l'administration pour la qualité des documents.

Nous désirons souligner que le déficit est de CHF 140'900.00, ce qui représente 1,72 % des charges communales. Nous avons bien pris conscience des tensions internationales et de la prudence nécessaire dans de telles situations.

Toutefois, et comme vous le savez, notre commune est dans une situation financière qui nécessite que vous conduisiez des actions fortes. Vous entendez nos recommandations chaque année à la même époque.

Bien entendu, nous en débattons régulièrement et déplorons avoir trop souvent les mêmes réponses :

- Que vous attendez que les projets se débloquent ;
- Que de nombreux montants sont fournis par le canton ;
- Que nos marges sont limitées.

Le groupe PLR vous fait totalement confiance chers conseillers communaux. Toutefois, en ce jour, nous vous demandons, encore une fois, de négocier, de vous mobiliser, de faire du lobbying afin de faire avancer les projets bénéficiaires pour notre commune. Au lieu de projets bénéficiaires, le PLR a pris connaissance et prend acte :

- de la création d'un parc à chiens, tout au bout du village, dans une zone tellement éloignée qu'il faudra peut-être prévoir des couches-culottes pour les chiens dans le budget 2024 ;
- que la commune proposera les cartes CFF, système démodé, qui sera remplacé prochainement. Système dépassé par d'autres plus économes, système qui ne profite que peu aux habitants de Cornaux et pour rappel, nous avons analysé, en profondeur, qui en sont les bénéficiaires ;
- que nous augmentons les dépenses en faveur des Aînés ;
- que la Commune dépensera de l'argent pour le démantèlement de la passerelle CFF.

Comment accepter de telles dépenses alors que nous ne pouvons pas nous le permettre. Contre toute attente, le groupe PLR va accepter ce budget déficitaire. D'ailleurs, le groupe PLR proposera au point 11 une interpellation qui ne permettra pas d'améliorer les résultats financiers de notre commune mais qui nous l'espérons permettra de soutenir financièrement nos commerçants et notre population.

Merci de votre attention.

M. P. Staub (PS) : *Nous approchons des fêtes de Noël et les comptes ne sont pas toujours un cadeau ! Ils ne sont pas non plus des contes de fées mais bien des comptes de faits réels et incontournables pour la bonne marche d'une Commune.*

Notre groupe s'est penché sur le document mis à disposition des membres. Nous avons parcouru tout le dossier et les diverses interventions et questions ont trouvé réponse auprès de nos membres de la Commission financière et de notre Conseillère communale.

Après ce temps passé à consulter tous les chapitres, notre groupe a décidé d'accepter le budget 2023. Nous remercions tous les protagonistes, auteurs et personnes préoccupées à rédiger de manière professionnelle un document d'une telle importance.

Merci de votre attention.

- ➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif suite à l'amendement qui a été accepté.
- ➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

8. Lettres et pétitions

La présidente : lit la lettre de M. Olaf Makaci informant le Conseil général de sa démission du Conseil communal au 31.12.2022.

Mme I. Weber (CC) :

Le Conseil communal prend acte de la démission de M. Olaf Makaci de son poste de conseiller communal et nous le remercions pour le travail effectué durant ces 6 années.

9. Motions et propositions

- a) Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen pour la préservation du bâtiment de la vieille Forge
- b) Motion No 50 du 25 août 2021 de M. Pascal Serini relative à l'étude de faisabilité et de coûts en vue de l'extinction de l'éclairage public de 00h30 à 05h00.

La présidente ouvre la discussion :

M. J.-M. Cantin (CC) : Cette motion a été déposée depuis quelques années déjà. Actuellement, la CEC étudie l'état général des bâtiments de Cornaux. La situation financière de la Commune laisse présager qu'il y aura encore un certain nombre d'années avant que quelque chose soit entrepris ; à moins qu'une entreprise ou un mécène soit intéressé à ce bâtiment.

Mme L. Veliz (PS) : *Le 12 décembre, le groupe du PS de Cornaux s'est réuni et nous avons décidé de soutenir la proposition du Conseil communal, de laisser ouverte la motion de Mme Claudine von Bergen concernant la vieille forge.*

→ **Au vote, à l'unanimité la motion No 48 est maintenue ouverte.**

M. J.-M. Cantin (CC) : Vous avez pris connaissance de la réponse à la motion No 50 lors du rapport qui vous a été soumis lors du Conseil général du mois de septembre. Dans ce dernier, il a été omis de mentionner le classement de celle-ci. Une demande de crédit vous sera demandée prochainement concernant l'extinction de l'éclairage public.

Mme L. Veliz (PS) : *Pour ce qui est de la motion numéro 50 relatif à l'étude de l'extinction de l'éclairage public, motion de M. Pascal Serini, celle-ci est en cours d'exécution, c'est pour cela qu'elle peut être classée. Cependant, nous pensons qu'il faudra rester attentif à continuer à la développer afin de poursuivre jusqu'au bout le projet de M. Makaci. Merci de m'avoir écoutée.*

→ **Au vote, à la majorité la motion No 50 est classée. (1 abstention).**

10. Communications du Conseil communal

Néant.

11. Interpellations et questions

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR interpelle le Conseil communal. Depuis de nombreux mois, la population de notre village a appris à slalomer entre les trous. Les travaux réalisés ont eu une influence négative sur les commerces de notre village. C'est dans ce contexte que le PLR propose que chaque ménage de Cornaux reçoive un bon d'achat à faire valoir chez l'un des commerçants de Cornaux. Cette action est nécessaire pour remercier la population de sa patience, mais aussi et surtout pour compenser le manque à gagner des commerces de notre village.
Nous vous en remercions.

Mme L. Veliz (PS) : *Je tenais à m'exprimer ce soir, concernant la situation des commerçants de notre beau village. Des travaux nécessaires au développement de notre communauté sont en cours.*

De par ce fait, les divers commerçants ont été impactés financièrement par cette situation récurrente. J'invite le Conseil communal et la population à les soutenir.

Pour le Conseil communal, serait-il possible de les rencontrer et de leur soumettre un geste financier isolé, par exemple, en leur proposant exceptionnellement une baisse unique d'impôts, afin de les encourager à continuer leurs activités au sein de notre village. Je tiens aussi à inviter toute la population à soutenir nos commerçants en achetant local.

Merci de votre attention.

M. J.-M. Cantin (CC) : Le Conseil communal vous a entendu. Nous allons étudier le dossier et reviendrons avec une proposition lors d'un prochain CG.

Mme P. Leutwiler (PLR) : Proposition pour bon d'achat. Nous avons eu cela à Saint-Blaise soit un bon d'achat pour une trentaine de francs, et la Commune rembourse la somme uniquement sur présentation des bons encaissés.

Bon avec une date limite de 6 mois. Il est à préciser que tout le monde n'a pas utilisé ce bon. Pour la commune ce n'est pas un gros montant à sortir de suite.

Mme M. Perrenoud (PS) : Si je dois choisir entre les deux solutions, je préfère une réduction d'impôt.

M. J.-M. Cantin (CC) : Nous avons un coefficient communal pour les personnes physiques qui est de 74 et ne peut pas être rétroactif. Si vous décidez d'une baisse d'impôt c'est pour tout le monde.

Les impôts des entreprises sont totalement gérés par l'Etat, la commune ne peut rien décider.

Pour information nous comptons env. 800 ménages à Cornaux. Je vous laisse faire le calcul, alors que l'on nous demande de faire des économies.

Mme S. Staub (PS) : Je pense que l'on devrait profiter que la « Presse » est présente pour inciter la population en écrivant « en gros et gras » que si on veut garder nos commerces dans le village il faut que les personnes aillent faire leurs commissions chez eux.

12. Divers

M. P. Staub (PS) : J'aimerais faire part à la journaliste présente que nous avons une très bonne entente au sein du CG. Par contre, il va commencer à manquer du monde et qu'il devient nécessaire de s'approcher du voisin ou d'en parler autour de soi.

Mme S. Staub (PS) : Je tiens à féliciter et remercier la présidente du CG car la gestion de cette séance a été parfaite.

Applaudissement de l'assemblée.

M. C. Baudet (à titre personnel) : Je propose que le CC fournisse l'ensemble des documents aux conseillers généraux au format numérique. Cela nous permettrait de mieux rechercher des informations, de gagner du temps et pour les plus geeks d'entre nous de gagner de l'espace de stockage.
Merci pour votre attention.

M. C. Baudet (PLR) : En date du 5 décembre 2022, le Groupe E a présenté une nouvelle fois le CAD à la population de Cornaux. Au terme de cette présentation, nous avons soulevé quelques points négatifs du CAD, également les points positifs de ce système extrêmement intéressant. Parmi les points négatifs, nous avons relevé le manque de transparence sur les coûts, le raccordement des systèmes secondaires ou encore l'indexation inadéquate de l'énergie mise à disposition gratuitement par Varo.

Quelques diapositives présentaient des chiffres très discutables que nous avons par ailleurs discutés. A ce jour, les diapositives projetées lors cette séance sont à disposition sur le site de la Commune. Nous avons constaté avec surprise que les diapositives discutables ont été retirées. Pour être clair, les diapositives 19 à 23 ont été supprimées. De tels agissements sont inadmissibles et sont, à nos yeux, contraires à la transparence que nous attendons de notre partenariat.

Merci pour votre écoute.

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Je reviens sur l'envoi des documents sous format numérique. Nous avons eu une discussion avec l'administration et apparemment quelques membres de votre autorité ne désirent pas l'envoi sous cette forme.

Je rappelle que ces documents sont sur le site internet de la commune.

M. C. Baudet (à titre personnel) : J'ai déjà informé le PLR que cette question reviendra à tous les conseils généraux jusqu'à ce que cela passe, comme pour les chiens, comme pour les cartes CFF.

Mme I. Weber (CC) : Au nom du CC, j'aimerais vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez tout au long de l'année. Comme il a été relevé précédemment par M. Staub, il est très agréable de travailler dans ces conditions tant au niveau communal qu'avec le législatif, nous tenons à vous en remercier. Au nom des Autorités communales, je vous souhaite de très belles Fêtes de fin d'année, une excellent Année 2023 et vous invite à notre traditionnel repas à l'Auberge du Vignoble.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 20h23.

Cornaux, le 19 décembre 2022
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, La secrétaire-suppléante,

Ermidas Fernandez

Pascale Leutwiler